

# PARCS CANADA RECONSTRUCTION DE LA LOCATION D'EMBARCATIONS, PIQUE-NIQUE SHEWENEGAN

702, 5e RUE DE LA POINTE, SHAWINIGAN  
QC, G9N 1E9

ARCHITECTE



INGÉNIEUR STRUCTURE



INGÉNIEUR MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE



Groupe-conseil

ENERCOGC.COM

## 1486 - ÉLECTRICITÉ

29 JUIN 2017 - POUR SOUMISSION

POUR SOUMISSION  
29 JUIN 2017  
NE PAS UTILISER  
POUR CONSTRUCTION



PARCS CANADA  
PARC NATIONAL DU CANADA  
DE LA MAURICIE

LISTE DES PLANS	
No.	TITRE
E01	ÉLECTRICITÉ DÉMANTÈLEMENT & RÉAMÉNAGEMENT
E02	ÉLECTRICITÉ DEVIS
E03	ÉLECTRICITÉ DEVIS

ÉLECTRICITÉ

POUE-NIQUE SHEWENEGAN / POUR SOUMISSION, 2017-06-29

PROJET 1486

PAGE E00

**POUR SOUMISSION**  
29 JUIN 2017  
**NE PAS UTILISER**  
**POUR CONSTRUCTION**

0	POUR SOUMISSION	17-06-29
---	-----------------	----------

A no. du détail  
B no. de la feuille - où détail exigé  
sheet no. - where detail required  
C no. de la feuille - où détaillé  
sheet no. - where detailed

Projet **PARCS CANADA**  
702, 5e RUE DE LA POINTE, SHAWINIGAN  
QC, G9N 1E9

**RECONSTRUCTION DE LA LOCATION D'EMBARCATIONS, PIQUE-NIQUE SHEWENEGAN, PARC NATIONAL DE LA MAURICIE**

Dessin **ÉLECTRICITÉ**

**DÉMANTÈLEMENT & RÉAMÈNAGEMENT DE LA LOCATION D'EMBARCATIONS**

Conçu par **PHILIP GRAND MAISON, ing.** 2017-04-14  
Date

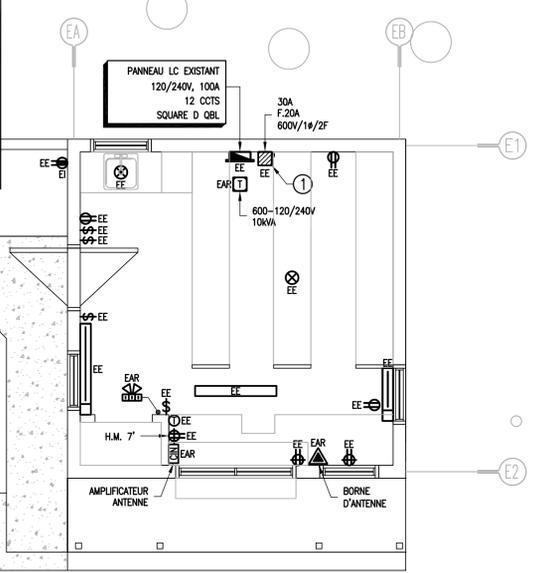
Dessiné par **MARC LEPAGE, tech.** 2017-04-14  
Date

Approuvé par **PHILIP GRAND MAISON, ing.** 2017-04-20  
Date

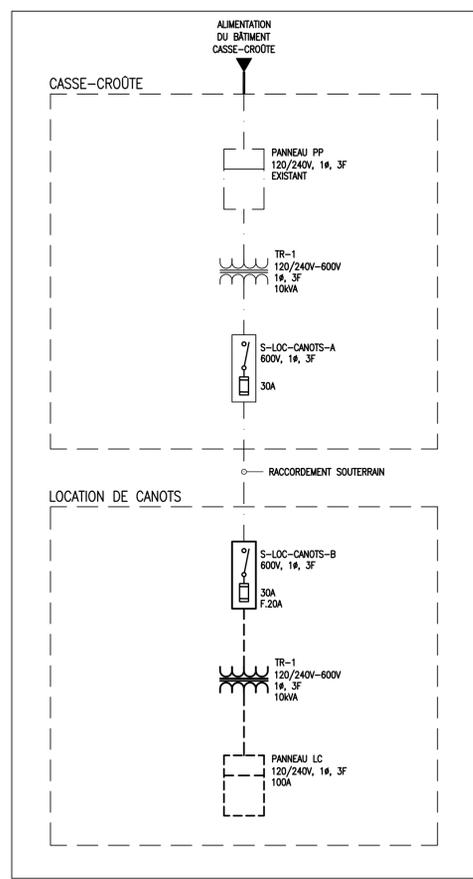
Soumission **IIF 498** 2180-16  
No de projet Project number  
PWGSC Client Client

No de plan ou dessin File name No feuille Sheet no  
E01 / 03

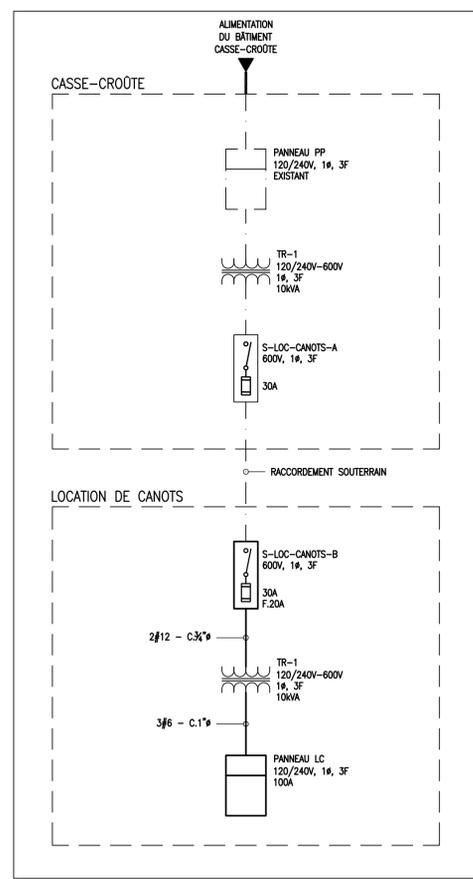
**NOTE(S) IMPORTANTE(S)**  
1. RECUPERER LE CÂBLE D'ALIMENTATION DU SECTIONNEUR POUR L'ALIMENTATION DE LA NOUVELLE DISTRIBUTION.  
2. FOURNIR ET INSTALLER UNE BOÎTE DE JONCTION NEMA 4X, SOUS LE BÂTIMENT, POUR LE PROLONGEMENT DU CÂBLE D'ALIMENTATION ENFOU. PROLONGER LE CÂBLE JUSQU'À L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU SECTIONNEUR S-PAN-LC À L'AIDE DE (3#12 + 1#12 CU-NU) - C-3/4" PVC.  
3. LE CONTRÔLE DU CHAUFFAGE SERA ENTREBARRÉ PAR LE CONTACT AUXILIAIRE NORMALEMENT FERMÉ DU CONTACTEUR. PENDANT LE FONCTIONNEMENT DU VENTILATEUR, LE CHAUFFAGE SERA INACTIF.



**DÉMANTÈLEMENT - BÂT. LOCATION DE CANOTS**  
ÉCHELLE : 1:50



**BÂT. LOCATION DE CANOTS - DISTRIBUTION EXISTANTE**  
ÉCHELLE : AUCUNE



**BÂT. LOCATION DE CANOTS - DISTRIBUTION RÉAMÉNAGÉE**  
ÉCHELLE : AUCUNE

**LÉGENDE**

**ABBREVIATION**  
EE ÉQUIPEMENT À ENLEVER  
EAR ÉQUIPEMENT À RECUPERER  
ER ÉQUIPEMENT RECUPERÉ  
E À L'ÉPREUVE DES INTÉMPÉRIES

**GÉNÉRAL**  
[XXX] IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS  
[O] NUMÉRO DE NOTE  
--- TYPE DE LIGNE  
--- EXISTANT À DÉMANTÉLER  
--- EXISTANT À CONSERVER  
--- NOUVEAU

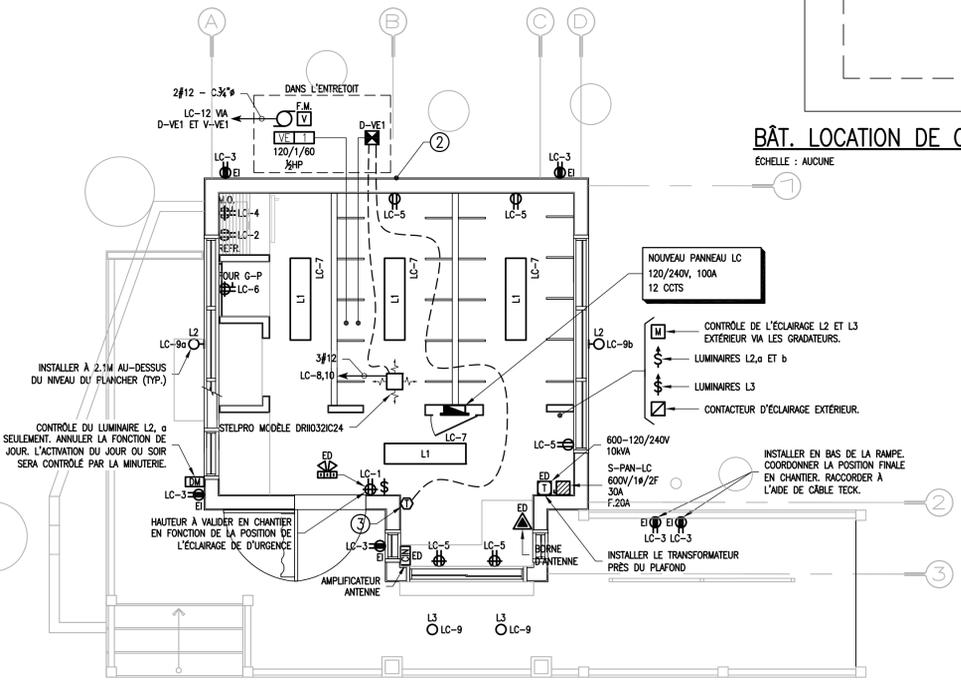
**ÉCLAIRAGE**  
○ LUMINAIRE DÉCORATIF ENCASTRÉ  
○ LUMINAIRE DÉCORATIF EN SURFACE  
○ LUMINAIRE DÉCORATIF EN APPLIQUE  
□ LUMINAIRE LINÉAIRE  
⊞ ACCUMULATEUR À BATTERIE POUR ÉCLAIRAGE DE SECOURS  
⊞ INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 15A-120V  
⊞ GRADATEUR 15A-120V  
⊞ GRADATEUR BASSE TENSION  
⊞ MINUTIERE  
⊞ DÉTECTEUR DE MOUVEMENT EXTÉRIEUR

**PRISE DE COURANT**  
⊞ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V  
⊞ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE  
⊞ PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V (30mm DU PLANCHER)

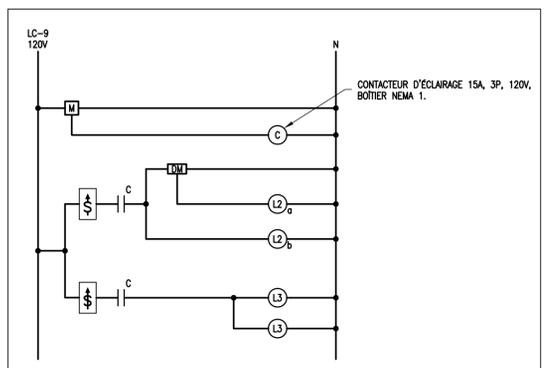
**DISTRIBUTION**  
⊞ PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/240V, 1#  
⊞ INTERRUPTEUR DE SÉCURITÉ À 600V OU À 347/600V  
⊞ TRANSFORMATEUR DE PUISSANCE  
⊞ DÉMARREUR MAGNÉTIQUE  
⊞ VARIATEUR DE VITESSE DE TYPE RHÉOSTAT  
⊞ CONTACTEUR MAGNÉTIQUE

**CHAUFFAGE**  
⊞ THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE PLEINE TENSION  
⊞ THERMOSTAT ÉLECTRIQUE BASSE TENSION  
⊞ PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE  
⊞ APPAREIL DE CHAUFFAGE À TYPE AÉROCONVECTEUR AU PLAFOND

**INTERCOMMUNICATION**  
⊞ ANTENNE AM-FM  
⊞ CONTRÔLE DE SON/AMPLI. POUR AUDIO



**RÉAMÈNAGEMENT - BÂT. LOCATION DE CANOTS**  
ÉCHELLE : 1:50



**DÉTAIL - CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE**  
ÉCHELLE : AUCUNE

**EXISTANT (SQUARE D - QBL)**

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU :	TENSION :	DISJONCTEUR PRINCIPAL :			ALIMENTÉ DE :						
PANNEAU LC	120/240V	100A			CASSE-CROÛTE VIA XFO						
LOCAL : LOCATION CANOTS	MONTAGE : SURFACE	ICC: 10KA			MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A						
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A	B	CCT	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION
DISJONCTEUR PRINC.	X	100	2P	3			2	15	500	X	PRISE RÉFRIGÉRATEUR
CHAUFFAGE	X	15	5	5			4	15	1000	X	PRISE M-O
PRISES	X	20	9	7			6	15	500	X	PRISE FOUR
PRISES	X	20	11				8	15	500	X	PRISE CHAUFFAGE
							10	15	2P	X	LUMIÈRES EXT.
							12	2P			

\* IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau  
D = Divers L = Livre S = Espace X = Existant

**NOUVEAU**

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU :	TENSION :	DISJONCTEUR PRINCIPAL :			ALIMENTÉ DE :						
PANNEAU LC	120/240V	90A			TRANSFORMATEUR 10KVA						
LOCAL : CANOTS	MONTAGE : ENCASTRÉ	ICC: 10KA			MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A						
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A	B	CCT	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION
ÉCLAIRAGE URGENCE	E	100	15	1			2	15	500	P	RÉFRIGÉRATEUR
PRISES EXTÉRIEURES	P	200	15	3			4	15	1000	P	MICRO-ONDE
PRISES INTÉRIEURES	P	500	15	5			6	15	500	P	GRILLE-PAIN
ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR	E	350	15	7			8	20			
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	E	150	15	9			10	2P	3000	C	AÉROTHERME
							12	20	1100	M	VENTILATEUR VE-1
							14			S	
							16			S	

\* IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau  
D = Divers L = Livre S = Espace X = Existant

**TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE**

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS (PO)	MONTAGE	PUISSANCE (W)	TENSION (V)	FABRICANT	MODÈLE	REMARQUES
L1	FLUORESCENT	10 X 48	SUSP.	2 X 32 (T8)	120	LITHONIA	M-232-FW-MVOLT-GE810IS	INTÉRIEUR
L2	DEL	6 X 12	SURF.	40	120	LITHONIA	DSXW1LED-10C-350-AMBPC-T2M-120-DMG-RAL8025-DBLXD	EXTÉRIEUR
L3	PAR20, DEL	3 1/2 φ	ENC.	7	120	STANDARD	62891 AVEC ENSEMBLE DE MONTAGE, FINITION NOIR 62868 ET LAMPES SÉRIE AMBIANCE PAR20 (COULEUR AMBRE)	EXTÉRIEUR

APP. = APPLIQUE SUSP. = SUSPENDU V.D.P. = VOIR DÉTAIL EN PLAN  
ENC. = ENCASTRÉ SURF. = SURFACE G.P. = GRILLES PROTECTRICES H.D. = HAUTEUR SUR LES LIEUX  
ÉLEC. = ÉLECTRONIQUE

AutoCAD

# DEVIS ÉLECTRICITÉ 1 DE 2

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### GÉNÉRALITÉS

LES CLAUSES GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT.

LES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DE PARCS CANADA FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT.

LORSQUE LE MOT ENTREPRENEUR EST UTILISÉ AU SEIN DE LA PRÉSENTE SECTION, IL EST ENTENDU QU'IL SIGNIFIE LA PERSONNE, LA COMPAGNIE, LA RAISON SOCIALE OU LA CORPORATION AGISSANT DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN REPRÉSENTANT DÔNÉMENT AUTORISÉ AUCIEL LE CONTRAT OU UNE PARTIE DU CONTRAT À ÊTRE ADJUGÉ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ CONTENUS DANS CE DEVIS.

LE TERME PROPRIÉTAIRE DÉSIGNÉ PARC CANADA, LE TERME INGÉNIEUR DÉSIGNÉ LE RESPONSABLE DE CETTE SECTION.

L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR UN OUVRAGE COMPLET ET FONCTIONNEL SELON LES RÈGLES DE L'ART GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉ ET RECONNU.

TOUT TRAVAIL, APPAREIL, ACCESSOIRE OU MATÉRIEL, BIEN QUE NON SPÉCIFIQUEMENT DÉCRIT AU DEVIS OU MONTRE AUX PLANS, MAIS REQUIS D'UNE FAÇON ÉVIDENTE POUR LE RACCORDEMENT, LE BON FONCTIONNEMENT ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS À FOURNIR, À INSTALLER ET À RACCORDER, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME INCLUS AU PRÉSENT CONTRAT.

### CODES, RÉGLEMENTS, PERMIS ET NORMES

TOUTS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS ET TOUT L'APPAREILLAGE DOIVENT RENCONTRER LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE V ÉLECTRICITÉ, CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ –PREMIÈRE PARTIE ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC C22.10 VERSION EN VIGUEUR (CEO), ANSI QU'ÀUX CODES ET RÉGLEMENTS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX.

CEPENDANT, EN AUCUN CAS LE STANDARD ÉTABLI PAR LES PLANS NE DEVIEN DRA ÊTRE RÉDUIT PAR UN CODE ET EN AUCUN CAS LE STANDARD NE DEVIEN ÊTRE INFÉRIEUR À CELUI DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC.

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX ÉDITIONS DES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE PROCURER, À SES PROPRES FRAIS, TOUTS LES PERMIS, CERTIFICATS D'INSPECTION, CERTIFICATS D'ACCEPTATION QUI LUI SONT NÉCESSAIRE AFIN DE COMMENCER ET COMPLÉTER À BONNE FIN TOUTS LES TRAVAUX QUI LUI ONT ÉTÉ ADJUGÉS SOUS CONTRAT.

LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES ÉLECTRICIENS OU PAR UN ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN TITULAIRE D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA PROVINCE DANS LAQUELLE LES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS.

### VISITE DES LIEUX

L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER ET EXAMINER LE SITE DES TRAVAUX, AFIN DE S'Y PROCURER TOUTE L'INFORMATION NÉCESSAIRE À L'ÉVALUATION DU PRIX DE SA SOUMISSION, Y COMPRIS LES INFORMATIONS CONCERNANT LA NATURE ET L'ÉTAT DES LOCAUX, DES CONSTRUCTIONS, ETC. SITUÉS SUR LES LIEUX DES TRAVAUX OU À PROXIMITÉ DE CEUX-CI. SI L'ENTREPRENEUR JUGE QU'UNE VISITE SUPPLÉMENTAIRE EST REQUISE, IL POURRA DEMANDER AU PROPRIÉTAIRE L'AUTORISATION DE RETOURNER SUR LES LIEUX AFIN DE FINALISER LE PRIX DE SA SOUMISSION.

### COORDINATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER TOUTS SES TRAVAUX ET L'HEURE À LAQUELLE CEUX-CI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS AVEC LE PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT. À NOTER QU'IL EST POSSIBLE QUE LES TRAVAUX SOIENT RÉALISÉS PAR PHASES. À CET EFFET, L'ENTREPRENEUR PEUT OBTENIR DE L'INFORMATION SUR L'HORAIRE DES TRAVAUX DURANT LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS EN S'ADRESSANT À L'ARCHITECTE.

L'INGÉNIEUR INFORME L'ENTREPRENEUR QUE LES TRAVAUX SE SITUENT DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET QUE CE BÂTIMENT DOIT ÊTRE SÉCURISÉ FONCTIONNEL DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVIEN S'ASSURER DE LA CONTINUITÉ DES SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT.

### COORDINATION AVEC LES PLANS DES AUTRES DISCIPLINES

LES PLANS ET DEVIS DES AUTRES DISCIPLINES SONT COMPLÉMENTAIRES AUX PLANS ET DEVIS DE LA PRÉSENTE SECTION. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER CES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES DISCIPLINES.

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT DES APPAREILS ÉLECTRIQUES (ÉCLAIRAGE ET AUTRES) ET DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES AVANT LEUR INSTALLATION ET/OU LEUR RACCORDEMENT.

AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR LE DÉPLACEMENT DE CONDUITS, D'APPAREILS ET D'ACCESSOIRES EN RAISON D'UNE MAUVAISE COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.

### PLANS POUR SOUMISSION

LES PLANS NE MONTRANT PAS TOUTS LES CONDUITS ET LES CONDUITES, TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION, DE MONTAGE, ET DE TRAVAIL, TOUTS LES FELS, LES ACCESSOIRES DE RACCORDEMENT, ETC. TOUTEFOIS, TOUTS CES COMPOSANTS N'APPARAÎSSANT PAS AUX PLANS DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET INSTALLÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU PRÉSENT DEVIS ET DU CDE.

### ÉQUIVALENCE

LES NOMS DES MANUFACTURIERS ET LES RÉFÉRENCES AUX CATALOGUES MONTRES AUX DESSINS OU AU DEVIS SONT UTILISÉS POUR DÉMONTRER, DE FAÇON PRÉCISE, LA QUALITÉ ET LES PERFORMANCES DE L'APPAREILLAGE OU DES MATÉRIELS EXIGÉS. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR PEUT SOUMETTRE DES ÉQUIVALENCES AUX APPAREILLAGES ET MATÉRIELS SPÉCIFIÉS. L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ÉQUIVALENCE SOUMISE. AVANTANT LE REFUS DE L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER L'APPAREILLAGE OU LES MATÉRIELS SPÉCIFIÉS, LE TOUT SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE.

LES LUMINAIRES PROPOSÉS EN ÉQUIVALENCE DEVONT FAIRE L'OBJET D'ÉTUDE PHOTOMÉTRIQUE PAR LE MANUFACTURIER PROPOSÉ EN ÉQUIVALENCE. JOINDRE LA SIMULATION D'ÉCLAIRAGE LORS DE LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

SI L'ÉQUIVALENCE EST ACCEPTÉE, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER TOUTS LES FRAIS QUE DES MODIFICATIONS PEUVENT ENGAGER PENDANT LE PROJET, C'EST-À-DIRE TOUT CHANGEMENT AUX PLANS ET AUX TRAVAUX À EFFECTUER.

SE RÉFÉRER AUX CLAUSES ADMINISTRATIVES DU PROPRIÉTAIRE POUR LES MATÉRIELS ÉQUIVALENTS.

### DESSINS D'ATELIER

FOURNIR À L'INGÉNIEUR ET AU PROPRIÉTAIRE UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DES DESSINS D'ATELIER POUR TOUT LE MATÉRIEL DÉCRIT DANS CE DEVIS OU MONTRE AUX PLANS AINSI QUE TOUTS LES ACCESSOIRES ET OPTIONS À INCLURE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME.

LES DESSINS D'ATELIER NE DOIVENT PAS CONTENIR DE RENSEIGNEMENTS QUI NE CONCERNENT PAS LE PROJET.

### ERREUR ET OMISSION

AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ LORSQUE DES TRAVAUX SONT À REFAIRE EN RAISON D'UNE ERREUR, D'UNE OMISSION OU D'UN MANQUE DE COORDINATION DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR. CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REPRIS SANS FRAIS.

### CHANGEMENT

AUCUN CHANGEMENT AUX PLANS ET DEVIS N'EST PERMIS À MOINS D'AUTORISATIONS ÉCRITES PAR L'INGÉNIEUR.

POUR TOUTE MODIFICATION AU CONTRAT, PRÉSENTER LES DÉTAILS COMPLETS INDIQUANT LES QUANTITÉS DE CHACUN DES MATÉRIELS REQUIS AU PRIX UNITAIRE SUIVANT LE PRIX DU GROSSISTE, DE MÊME QUE LA MAIN-D'ŒUVRE DÉTAILLÉE POUR CHACUN DES OUVRAGES.

### PLANS "TEL QUE CONSTRUIT"

À LA FIN DES TRAVAUX ET AVANT LEUR ACCEPTATION PROVISOIRE PAR L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DEVIEN ANNOTER EN ROUGE, SUR UNE COPIE PROPRE DES PLANS, TOUTS LES CHANGEMENTS APPORTÉS DURANT LA CONSTRUCTION. LA COPIE DEVIEN ÊTRE IDENTIFIÉE "TEL QUE CONSTRUIT" ET ÊTRE SIGNÉE ET DATÉE PAR L'ENTREPRENEUR.

### GARANTIE

FOURNIR UNE GARANTIE, PAR ÉCRIT, POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS UNE ANNÉE À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, RÉPARER ET/OU REMPLACER TOUTS LES MATÉRIELS ET/OU LES TRAVAUX DÉFECTUEUX, ET CE, SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.

### PRÉREQUIS POUR L'INSPECTION PROVISOIRE

AVANT DE SOLLICITER L'INSPECTION PROVISOIRE, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE :

COMPLÉTER LES TRAVAUX AU MAXIMUM, S'ILN'INGÉNIEUR POURRA REFUSER DE DRESSER UNE TROP LONGUE LISTE DE DÉFICIENCES. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR POURRA SE VOIR FACTURER DES DÉPLACEMENTS INUTILES OCCASIONNÉS À L'INGÉNIEUR, EN RAISON D'UN MANQUE DE COORDINATION OU DE NÉGLIGENCES.

NETTOYER TOUTS LES APPAREILS INTÉGRÉS AU PROJET ET RETOUCHER LA PEINTURE SUR LES ÉQUIPEMENTS, S'IL Y A LIEU.

REMETTRE LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION "TEL QUE CONSTRUIT".

AFFICHER TOUTS LES CERTIFICATS.

REMETTRE LES LIVRETS D'INSTRUCTIONS.

REMETTRE LES PIÈCES DE RECHANGE REQUISES.

AU COURS DE L'INSPECTION, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE :

DÉMONSTRER SYSTÉMATIQUEMENT QUE LES SYSTÈMES ET LES ÉQUIPEMENTS OPÈRENT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES PLANS ET DEVIS.

METTRE À LA DISPOSITION DE L'INGÉNIEUR LES MOYENS NÉCESSAIRES QUI LUI PERMETTENT D'EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS, TELLES QUE LA DISPONIBILITÉ D'ESCADEAUX ET D'ÉCHELLES AUX ENDROITS REQUIS, LE DÉPLACEMENT PRÉALABLE DES TUILES DE PLAFOND, L'OUVRETURE DES PORTES D'ACCÈS, ETC.

### DOCUMENTS À REMETTRE

À L'INSPECTION PROVISOIRE, L'ENTREPRENEUR DEVIEN FOURNIR, EN TEMPS OPPORTUN, LES DOCUMENTS SUIVANTS, PERTINENTS AUX TRAVAUX QU'IL A EXÉCUTÉS :

LETTRE DE GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

CERTIFICAT DE BON FONCTIONNEMENT (ET UN RAPPORT D'ESSAI) DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DU MANUFACTURIER (SI APPLICABLE);

DESSINS ANNOTÉS "TEL QUE CONSTRUIT" AVEC IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

MANUELS D'INSTRUCTIONS ET D'ENTRETIEN AVEC DESSINS ANNOTÉS;

RAPPORT ÉCRIT AFFIRMANT QUE LES SYSTÈMES ONT ÉTÉ MIS EN MARCHE ET QUE CEUX-CI OPÈRENT SELON LES PLANS, SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

RAPPORT D'INSTALLATION PARASSISMIQUE (SARS);

NOTE: TOUTS LES DOCUMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS DEVONT ÊTRE SIGNÉS PAR SON AUTEUR.

### ACCEPTATION DES TRAVAUX

SUR RÉCEPTION DE L'AVIS ÉCRIT PAR L'ENTREPRENEUR QUE CES TRAVAUX SONT TERMINÉS ET QUE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'ACCEPTATION EST REQUISE, L'INGÉNIEUR EFFECTUERA UNE PREMIÈRE INSPECTION GÉNÉRALE DE CES TRAVAUX.

IL RÉDIGERA UNE LISTE INDIQUANT LES DÉFECTUOSITÉS DONT IL JUGE DEVOIR ÊTRE CORRIGÉ. CETTE LISTE S'INTITULERA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 1".

APRÈS LA CONFIRMATION PAR ÉCRIT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR, QUE TOUTS LES TRAVAUX SONT TERMINÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET LA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 1" ÉMISE PAR L'INGÉNIEUR, CELUI-CI EFFECTUERA UNE SECONDE VÉRIFICATION ET PRODUIRA, S'IL Y A LIEU, LA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 2". SI L'INSTALLATION EST CONFORME ET ACCEPTABLE, UN DOCUMENT OFFICIEL APPROUVANT LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ SERA ÉMIS.

L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE DÉFRAYER TOUTS LES FRAIS D'INSPECTION SUBSÉQUENTS À LA PREMIÈRE INSPECTION GÉNÉRALE, SI CETTE DERNIÈRE S'AVÈRE INSUFFISANTE POUR QUE L'INGÉNIEUR PUISSE ÉMETTRE LE DOCUMENT "APPROBATION FINALE DES TRAVAUX".

PAR CONSÉQUENT, LES LISTES DE DÉFICIENCES SUBSÉQUENTES (NO 2, NO 3, ETC.) REQUISES POUR ÉMETTRE LES DOCUMENTS D'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX SERONT FACTURÉES SUR UNE BASE HORAIRE AU CLIENT PAR L'INGÉNIEUR. LE CLIENT DÉVOIRA ALORS LE MONTANT DE CETTE FACTURE, DE CELUI INSCRIT AU CONTRAT DE L'ENTREPRENEUR.

## CONDITIONS TECHNIQUES

### GÉNÉRALITÉS

#### ÉTENDUE DES TRAVAUX

CE DEVIS SOMMAIRE POURVOIT À L'INSTALLATION COMPLÈTE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS ET MONTRES AUX PLANS, Y COMPRIS TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUTS LES ACCESSOIRES, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TELS QUE :

LES RELEVÉS EXHAUSTIFS REQUIS POUR IDENTIFIER LES CIRCUITS DES APPAREILS DANS LA ZONE DES TRAVAUX;

LA DÉMOLITION SÉLECTIVE;

L'ÉCLAIRAGE ET LES PRISES REQUIS DANS LES LOCAUX RÉAMÉNAGÉS;

RÉAMÉNAGEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS PAR ACCUMULATEUR;

RACCORDEMENT DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE;

MISE EN MARCHE ET VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES;

LA RELOCALISATION ET LA RÉALIGNEMENT DE CERTAINS APPAREILS ET/OU ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES;

TOUTS LES AUTRES TRAVAUX MONTRES AUX PLANS.

CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE ET NE DÉGAGE AUCUNEMENT L'ENTREPRENEUR DES AUTRES TRAVAUX À EFFECTUER MONTRES SUR LES PLANS, AINSI QUE DES TRAVAUX ET DE LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS NON MONTRES AUX PLANS, MAIS REQUIS DE FAÇON ÉVIDENTE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX EXIGENCES D'OBIGATION DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DÉCRITES AUX CLAUSES GÉNÉRALES DE PARC CANADA ET AUX DOCUMENTS D'ARCHITECTURE.

### DÉMOLITION SÉLECTIVE

LA DÉMOLITION SÉLECTIVE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE EST LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE DIVISION.

EST CONSIDÉRÉE COMME DÉMOLITION SÉLECTIVE, L'ENLÈVEMENT DE TOUT MATÉRIEL QUI EST SPÉCIFIQUEMENT DÉSIGNÉ COMME DEVANT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE OU COMME POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉ DANS LE CADRE DU PROJET.

LE DÉBRANCHEMENT À LA SOURCE, SOIT LE POINT QUI DOIT DEMEURER OPÉRATIONNEL PENDANT LE DÉBRANCHEMENT OU QUI SERA REMIS OPÉRATIONNEL IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉBRANCHEMENT, DE TOUT CONDUCTEUR D'ÉNERGIE OU FASANT PARTIE D'UN SYSTÈME AUXILIAIRE EST DE LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE DIVISION.

LA DÉMOLITION IMPLIQUE L'ENLÈVEMENT DE TOUT CONDUCTEUR ET CONDUIT JUSQU'À SA SOURCE.

LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, QU'ILS SOIENT SÉLECTIFS OU COMPLETS, COMPRENNENT LA FOURNITURE DES MATÉRIELS, LA MAIN D'ŒUVRE, LE TRAVAIL, LES OUTILS, LES ÉCHAFAUDAGES, LES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR LE DÉMANTÈLEMENT DES SURFACES AFFECTÉES.

L'AMPLEUR GLOBALE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SÉLECTIVE OU COMPLÈTE, EST INDIQUÉE SUR LES PLANS. L'ENTREPRENEUR DEVIEN ÉGALEMENT CONSULTER LES PLANS DE L'ARCHITECTE POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTE L'AMPLEUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

L'ENTREPRENEUR À LA RESPONSABILITÉ DE MAINTENIR TOUTS LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS EN PRÉVOYANT LES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES REQUIS. AU MOMENT OPPORTUN, CES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES DEVONT ÊTRE RENDUS PERMANENTS SUIVANT LES PRÉSCRIPTIONS DE LA PRÉSENTE SECTION.

### TEMPORAIRE

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN S'ENTENDRA AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES TEMPORAIRES NÉCESSAIRES DURANT LES TRAVAUX. CELLES-CI SERONT FOURNIES ET INSTALLÉES PAR L'ENTREPRENEUR, MAIS LES COÛTS D'UTILISATION DU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ SERONT ASSUMÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

### MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

TOUTS LES APPAREILS INSTALLÉS DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ACNOR (C.S.A.) OU ULC ET PORTER L'IDENTIFICATION ATTESTANT CETTE APPROBATION.

QUALITÉ:

LES PRODUITS, MATÉRIELS, APPAREILS ET PIÈCES (APPELÉS "PRODUITS" DANS LES DOCUMENTS) UTILISÉS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE NEUFS, EN PARFAIT ÉTAT ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ, CONFORMÉMENT AUX TERMES DU DEVIS POUR LES FINS AUXQUELLES ILS SONT DESTINÉS.

LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉS PAR CSA OU ULC. DANS LE CAS OÙ IL N'EXISTE D'AUTRE CHOIX QUE DE FOURNIR UN PRODUIT NON HOMOLOGUÉ, AVISER L'INGÉNIEUR ET OBTENIR L'APPROBATION PRÉALABLE DU SERVICE D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

LES PRODUITS TROUVÉS DÉFECTUEUX AVANT LA FIN DES TRAVAUX SERONT REFUSÉS, QUELLES QUE SOIENT LES CONCLUSIONS DES INSPECTIONS PRÉCÉDENTES. LES INSPECTIONS N'ONT PAS POUR OBJET DE DÉGAGER L'ENTREPRENEUR DE SES RESPONSABILITÉS, MAIS SIMPLEMENT DE TENIR DE RÉDUIRE LES RISQUES D'OMISSION OU D'ERREUR. L'ENTREPRENEUR DEVIEN RESPONSABLE L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX À SES PROPRES FRAIS ET SERA RESPONSABLE DES RETARDS ET DES COÛTS QUI POURRAIENT EN DÉCOULER.

### INSTRUCTION DU FABRICANT

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT CONCERNANT LES MATÉRIELS, L'ÉQUIPEMENT À UTILISER ET LES MÉTHODES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'INSTALLATION DES PRODUITS SPÉCIFIÉS. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR D'OBTENIR DU FABRICANT DES INSTRUCTIONS COMPLÈTES POUR L'INSTALLATION DES PRODUITS.

### EMPLACEMENT DES APPAREILS

L'EMPLACEMENT INDIQUÉ POUR LES APPAREILS, PRISES DE COURANT ET AUTRES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME APPROXIMATIF. AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA DONNÉ SI L'EMPLACEMENT D'UN APPAREIL EST MODIFIÉ D'AU PLUS 10 PL (3M).

### PERCEMENTS ET DÉCOUPAGES

TOUTS LES PERCEMENTS, TOUTES LES OUVERTURES OU TOUTS LES DÉCOUPAGES REQUIS POUR LE CÂBLAGE ÉLECTRIQUE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR :

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LORSQU'ILS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SUR TOUT MATÉRIEL DE FINITION OU TOUT MATÉRIEL APPARENT DU BÂTIMENT. TOUTEFOIS, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEMEURE RESPONSABLE D'IDENTIFIER L'EMPLACEMENT DE CES OUVERTURES.

L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DANS TOUTS AUTRES CAS.

TOUT PERCEMENT OU TOUT DÉCOUPAGE DANS TOUT ÉLÉMENT DE CHARPENTE DOIT ÊTRE SOUMIS AU CONTRÔLE D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE QUI DOIT EN DONNER L'APPROBATION.

EXÉCUTER TOUT PERCEMENT DANS LE BÉTON À L'AIDE D'UNE PERCEUSE ROTATIVE.

LORSQUE LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT, PRENDRE LES MOYENS APPROPRIÉS AFIN DE DÉTECTER LA PRÉSENCE DES CONDUITS DANS LES DALLES ET LES MURS. TOUTE AVARIE AUX CONDUITS EXISTANTS DOIT ÊTRE RÉPARÉE PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.

### PROTECTION

PROTÉGER LE MATÉRIEL ET LES ÉLÉMENTS INSTALLÉS OU EXISTANTS CONTRE TOUT DOMMAGE PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

RÉPARER LES DOMMAGES CAUSÉS AUX MATÉRIELS ET AU MATÉRIEL ADJACENTS PAR LE REMPLACEMENT DE CEUX-CI.

#### RACCORDEMENT DE LA FORCE MOTRICE ET DE L'ÉQUIPEMENT

EFFECTUER TOUTS LES RACCORDEMENTS DE LA FORCE MOTRICE ET DE TOUTS LES APPAREILS ÉLECTRIQUES EN SE CONFORMANT AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS DES DIVERS ÉQUIPEMENTS.

RACCORDER LES MOTEURS, LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DE MÊME QUE TOUT ÉQUIPEMENT GÉNÉRANT DES VIBRATIONS MÉCANIQUES, À L'AIDE D'UN CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE D'UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 40 PO. (1000 MM) PARTANT D'UNE BOÎTE DE JONCTION OU D'UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT SITUÉ À PROXIMITÉ DE L'APPAREIL. LORSQUE LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS SONT SITUÉS À L'EXTÉRIEUR, LE CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE DOIT ÊTRE ENVELOPPÉ D'UNE GAINÉ DE NÉOPRÈNE AVEC RACCORDS ETANCHES.

#### MISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION

FOURNIR LES SERVICES DE DÉMARRAGE DES INSTALLATIONS PENDANT UNE DURÉE SUFFISANTE, EN PRÉVOYANT LE NOMBRE DE VISITES NÉCESSAIRES POUR METTRE LES ÉQUIPEMENTS EN MARCHE ET FAIRE EN SORTIE QUE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION SOIT FAMILIER AVEC TOUTS LES ASPECTS DE LEUR ENTRETIEN ET DE LEUR FONCTIONNEMENT.

#### NETTOYAGE

NETTOYER ET RETOUCHER LES SURFACES PEINTES EN ATELIER QUI ONT ÉTÉ ÉGRATIGNÉES OU ENDOMMAGÉES EN COURS D'EXPÉDITION ET D'INSTALLATION; UTILISER UNE PEINTURE DE TYPE ET DE COULEUR IDENTIQUES À LA PEINTURE D'ORIGINE.

NETTOYER LES CROCHETS, SUPPORTS, ATTACHES ET AUTRES DISPOSITIFS DE FIXATION APPARENTS, NON GALVANISÉS, ET APPLIQUER UN APPRÊT POUR LES PROTÉGER CONTRE LA ROUILLE.

#### CHARACTÉRISTIQUES D'INSTALLATION

##### HAUTEUR DE MONTAGE

LORSQUE LE BÂTIMENT EST DE "CONCEPTION SANS OBSTACLE", LES HAUTEURS DE MONTAGE DOIVENT EN PRIORITÉ RESPECTER LES EXIGENCES DE LA SECTION 3.8 DU CHAPITRE 1 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC – ÉDITION 2005.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, DANS LES NOUVEAUX LOCAUX, UTILISER LES HAUTEURS DE MONTAGE SUIVANTES (CENTRE) :

COMMUTEUR ET GRADATEUR D'ÉCLAIRAGE : 52 PO. (1300 MM)

THERMOSTAT : 60 PO. (1500 MM)

PRISE MURALE (STANDARD, TÉLÉPHONE, INFORMATIQUE, ETC.) : 12 PO. (300 MM)

PRISE AU-DESSUS D'UN COMPOTIR : 6 PO. (150 MM)

PRISE À L'EXTÉRIEUR : 33 PO. (825 MM)

PRISE À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX MÉCANIQUES : 45 PO. (1125 MM)

PRISE DATA MURALE : 52 PO. (1300 MM)

#### IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

LA PROVENANCE DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE N'EST GÉNÉRALEMENT PAS CONNUE. L'ENTREPRENEUR À L'OBIGATION D'EFFECTUER UN RELEVÉ EXHAUSTIF AFIN DE DÉTERMINER LA PROVENANCE DE L'ALIMENTATION DE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX (RELOCALISATION, ENLÈVEMENT, AJOUT).

TOUTS LES CIRCUITS MODIFIÉS DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT IDENTIFIÉS SUR LA CARTE D'IDENTIFICATION À L'INTÉRIEUR DES PORTES DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION.

LA PLAQUE DE RECOURÈVEMENT DE TOUTES LES PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS DANS L'AIRE DES TRAVAUX DEVIEN ÊTRE IDENTIFIÉE AVEC UN AUTOCOLLANT DE TYPE P-TOUCH. FOURNIR DES ÉCHAFAUDAGES D'AUTOCOLLANTS À L'ENTREPRENEUR POUR APPROBATION.

POUR DÉSIGNER LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, UTILISER DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES ET ÉTIQUETTES CONÇUES COMME SUIV :

PLAQUES SIGNALÉTIQUES:  
PLAQUES À GRAVER EN PLASTIQUE LAMICÔDE DE 1/8 PO. (3 MM) D'ÉPAISSEUR, À FACE BLANCHE ET ÂME NOIRE POUR LE MATÉRIEL ALIMENTÉ PAR LE RÉSEAU NORMAL, FIXÉS MÉCANIQUEMENT AU MOYEN DE VIS AUTO-TARAULÉUSES OU, LORSQUE IMPRATICABLE, RELIÉE À L'ÉQUIPEMENT PAR UNE ATTACHE DE NYLON.

FORMAT DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES:  
LE FORMAT DES PLAQUES DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LE TEXTE À INSCRIRE EN UTILISANT UNE HAUTEUR DE LETTRE DE 3/16 PO. (5 MM) MINIMUM ET DES INTERLIGNES DE 1/8 PO. (3 MM) MINIMUM.

LES TERMES À INSCRIRE SUR LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT LA FABRICATION DE CELLES-CI.

PRÉVOIR UNE MOYENNE DEVIANT-CINQ (25) LETTRES PAR PLAQUE ET ÉTIQUETTE.

# DEVIS ÉLECTRICITÉ 2 DE 2

## QUINQUALLERIE D'INSTALLATION

### CÂBLES ET CONDUITS

TOUS LES CONDUCTEURS SERONT EN CUivre ISOlé À 600 VOLTS, DE TYPE RW90 OU RW90J (SELON LES INDICATIONS). LE CALIBRE DES CONDUCTEURS DEVRA AVOIR LA MÊME VALEUR QUE LE DISJONCTEUR OU FUSIBLE PROTÉGEANT LA DÉRIVATION, SAUF EXCEPTION PRÉVUE PAR LE CODE, ET DEVRONT ÊTRE DE CALIBRE #12 AWG MINIMUMS.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES INSTALLATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES AVEC DES CANALISATIONS DE TYPE TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (EMT) DE 3/4 PO.(19 MM) DE DIAMÈTRE MINIMUM.

L'UTILISATION DE CÂBLES ARMÉS SOUPLE DE TYPE "AC90" (CÂBLE BX) EST TOUTEFOIS PERMISE POUR L'ÉCLAIRAGE ET LES PRISES DE COURANT DANS LES ENDROITS DISSIMULÉS TELS QUE TUILES ACOUSTIQUES, MURS DE GYPSE.

INSTALLER UNE CORDE DE TIRAGE DANS LES CONDUITS VIDES.

CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES ET ÉTANCHES POUR LES RACCORDEMENTS DE MOTEURS, DE TRANSFORMATEURS ET ÉQUIPEMENTS VIBRATOIRES AINSI QU'À D'AUTRES ENDROITS INDQUÉS.

AUCUNE INSTALLATION HORIZONTALE DE CÂBLE OU DE CONDUIT N'EST PERMISE DANS LES MURS. LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT.

PRÉVOIR DES INSTALLATIONS EN SURFACE SUR LES MURS DE BLOC POUR LES CONDUITS ET BÔTES EN FONTE MOULÉE.

### TERMINAISONS DU CÂBLAGE

LES BORNES, COSSES ET VIS SERVANT À LA CONNEXION DES CONDUCTEURS DOIVENT CONVENIR À DES CONDUCTEURS EN CUivre OU EN ALUMINIUM.

### BÔTES DE JONCTION ET DE TIRAGE

TOUTES LES BÔTES DE JONCTION OU DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE ACCESSIBLES. CHAQUE COUVERCLE SERA MARQUÉ DU NUMÉRO DE CIRCUIT PRÉSENT DANS LA BÔTE.

POSER LES BÔTES DE TIRAGE DANS DES ENDROITS DISSIMULÉS, MAIS FACILES D'ACCÈS.

SEULES LES BÔTES PRINCIPALES DE JONCTION ET DE TIRAGE SONT INDQUÉS. POSER SUFFISAMMENT DE BÔTES DE TIRAGE POUR QUE LES CONDUITS PLACÉS ENTRE CHAQUE BÔTE N'AIENT PAS PLUS DE 100 PI (30 M) DE LONGUEUR OU DEUX COUDES DE 90°.

### BÔTES DE SORTIE

LES BÔTES POUR L'INSTALLATION ENCASTRÉE DOIVENT ÊTRE DES BÔTES DE 4" (100 MM) PAR 2" (50 MM) ET D'UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 1-3/8" (38 MM), OCTOGONALES 4"ø (100MM) OU CARRÉS 4" X 4" (100 MM X 100 MM) AVEC COUVERCLE POUR CONVENIR AU FINI. LES BÔTES À PEROIS DÉMONTABLES NE SONT PAS ACCEPTABLES.

LES BÔTES DE SORTIE NE DOIVENT PAS ÊTRE ADOSSEES L'UNE SUR L'AUTRE DANS UN MUR AFIN DE LIMITER LA PROPAGATION DU SON. AU MOINS UN COLUMBAGE VERTICAL DOIT SÉPARER LES BÔTES INSTALLÉES DOS À DOS DANS UN MÊME MUR.

### PLAQUES DE RECouvreMENT

TOUTES LES BÔTES POUR PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN COUVERCLE DE FINITION STANDARD POUR MUR DE GYPSE OU DE TYPE ("PLASTER COVER") POUR LES MURS DE PLÂTRE.

LES PLAQUES POUR LES PRISES DE COURANT, LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE EN PLASTIQUE MOULÉ BLANC.

### PRODUITS – ÉCLAIRAGE ET PRISES

#### COMMUNIFICATEURS

FURNIR ET INSTALLER LES INTERRUPTEURS INDQUÉS AUX PLANS, POUR USAGE ROBUSTE, BLANC, TEL QUE LEVITON, MODÈLE 1101-CR (120V,15A).

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT SÉLECTIONNER LES GRADATEURS COMPATIBLES AVEC LES LUMINAIRES INSTALLÉS DANS LA PIÈCE. VALIDER AUPRÈS DU MANUFACTURIER EN ÉCLAIRAGE POUR LA COMPATIBILITÉ DE CHAQUIN DES GRADATEURS. PRÉVOIR LE CÂBLAGE 0-10V ET LES RACCORDEMENTS ASSOCIÉS.

#### MINUTERIES

FURNIR ET INSTALLER LA MINUTERIE INDQUÉ AUX PLANS, PROGRAMMATION 24/7, HORLOGE ASTRONOMIQUE, ÉCRAN ACL, 120V, 1HP, TEL QUE LEVITON, MODÈLE VP724-1P2.

#### DÉTectEUR DE MOUVEMENT

FURNIR ET INSTALLER LE DÉTECTEUR DE MOUVEMENT INDQUÉ AUX PLANS, POUR USAGE EXTERIEUR, COUVERTURE DE 200', 120V, 8A TEL QUE RAB, MODÈLE ST1200. FURNIR ET INSTALLER TOUS LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES TEL QUE PLAQUE DE FIXATION, BOTE, SCÉLLANT, ETC.

#### ÉCLAIRAGE

FURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INDQUÉS AUX PLANS.

FURNIR LES LAMPES REQUISES POUR CHAQUIN DES APPAREILS.

LES LAMPES À FLUORESCENCE DOIVENT AVOIR UN RENDU DE COULEUR DE 85 ET UNE TEMPÉRATURE DE 4100K.

LES BALLASTS DES LUMINAIRES À LAMPE À FLUORESCENCE DOIVENT ÊTRE DE TYPE ÉLECTRONIQUE À DÉMARRAGE PROGRAMMÉ, AVOIR UNE FRÉQUENCE D'OPÉRATION DE 20 KHZ ET ÊTRE DE NIVEAU SONORE A.

SYSTÈMES BALLAST/LAMPES COMPATIBLE, DE MÊME MANUFACTURIER, DURÉE DE VIE PLUS DE 20 000 HEURES. GARANTIE BALLASTS/LAMPES PROLONGÉE.

TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS CSA ET/OU UL.C.

PRÉVOIR TOUTE LA QUINQUALLERIE POUR LA SUSPENSION ET LA FIXATION DES LUMINAIRES.

#### PRISES DE COURANT

LES PRISES DE COURANT DOIVENT ÊTRE DE CLASSE "SPECIFICATION", CONÇUES POUR USAGE INTENSIF, EN PLASTIQUE MOULÉ AVEC CONTACT À FROITEMENT DOUBLE À RESSORT, AVEC MISE À LA MASSE EN "U", TELLES QUE LEVITON, MODÈLE CR15W.

LES PRISES DE COURANT AVEC DÉTECTION DE FUTE À LA TERRE DOIVENT ÊTRE INVOLABLE, EN THERMOPLASTIQUE, BLANC, BOUTONS BLANC, TELLES QUE LEVITON, MODÈLE XT599-W.

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LA HAUTEUR DE MONTAGE DOIT ÊTRE TELLE QUE L'EXISTANT.

### PRODUITS – CHAUFFAGE

#### APPAREILS DE CHAUFFAGE

FURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE CHAUFFAGE INDQUÉS AUX PLANS. COORDONNER LES FONDOS DE CLOUAGE AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

LA COULEUR DEVRA ÊTRE COORDONNÉE AVEC L'ARCHITECTE LORS DES DESSINS D'ATELIER.

#### THERMOSTATS

LE THERMOSTAT BASSE TENSION DOIT ÊTRE DE TYPE ÉLECTRONIQUE NON–PROGRAMMABLE ET FONCTIONNER À 24 V, AVOIR UNE GAMME DE TEMPÉRATURE DE 3–30°C, PRÉCISION INFÉRIEURE À ±0.1°C, TEL QUE STELPRO MODÈLE STE241.

FURNIR UN COUVRE–THERMOSTAT À CHAQUE THERMOSTAT. REMETTRE LES CLEFS DU COUVRE–THERMOSTAT AU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT.

#### DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

##### CONTACTEURS

LES CONTACTEURS DOIVENT ÊTRE DE TYPE SILENCIEUX À ACCROCHAGE MÉCANIQUE, CONTRÔLE À 2 FILS, BOBINE 120V, CONTACTS (N.O. OU N.F., SELON LE CAS) POUR PUISSANCE (NOMBRE NÉCESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME SELON LE DÉTAIL DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE), 2 CONTACTS AUXILIAIRES (DE CONTRÔLE) DE RÉSERVE (UN N.O. ET UN N.F.), PORTE CADENASSABLE

##### TEL QUE Eaton, SÉRIE CN35

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : EATON, SIEMENS, SQUARE–D.

##### DÉMARRÉURS MAGNÉTIQUES / COMBINÉS

LES DÉMARRÉURS MAGNÉTIQUES DOIVENT AVOIR LES CAPACITÉS INDQUÉES AUX PLANS OU SELON LA FORCE MOTRICE À LAQUELLE ILS SONT ASSIGNÉS. CES DÉMARRÉURS DOIVENT AVOIR UN BÔTIER NEMA 1, SÉLECTEUR 3 POSITIONS: "MANUEL-ARRÊT-AUTO", TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE INTÉGRAL DE CAPACITÉ SUFFISANTE POUR L'OPÉRATION DE LA BOBINE AINSI QUE TOUTES LES AUTRES COMPOSANTES ET LE FUSIBLE DE PROTECTION, DEUX (2) PAIRES DE CONTACTS AUXILIAIRES N.O. ET N.F., PROTECTION THERMIQUE DU MOTEUR, AJUSTABLE À PLUS OU MOINS 10%, LAMPE TEMPOIN ROUGE À 8V DUNE DURÉE DE 20 000 HEURES INDQUANT L'ÉTAT DE MARCHÉ, TENSION DE CONTRÔLE DE 120V.

LES DÉMARRÉURS MAGNÉTIQUES DOIVENT ÊTRE DU TYPE COMBINÉ AVEC INTERRUPTEUR À FUSIBLE LORSQU'ILS SONT INDQUÉS AUX PLANS. CES DÉMARRÉURS DOIVENT COMPRENDRE UN MÉCANISME D'OPÉRATION CADENASSABLE.

##### TEL QUE Eaton, SÉRIE ECK

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : EATON, SIEMENS, SQUARE–D.

##### INTERRUPTEUR DE SÉCURITÉ (SECTIONNEURS)

LES INTERRUPTEURS DE SÉCURITÉ, AVEC OU SANS FUSIBLE, DOIVENT ÊTRE DE CLASSE ROBUSTE DU TYPE À ENCLICHEMENT ET DÉCLENCHEMENT RAPIDE ET À LAMES VISIBLES EN POSITION HORS (DÉCLENCHÉES) LORSQUE LA PORTE EST OUVERTE. LA PORTE ET LE MÉCANISME DOIVENT ÊTRE VERROUILLABLES. UNE INDICATION DES POSITIONS ("OUVERT ET "FERMÉ") DOIT APPARAÎTRE SUR LE COUVERCLE DU COFFRET. UN BLOC DE NEUTRE DOIT ÊTRE PRÉSENT LORSQU'UN CONDUCTEUR NEUTRE EST UTILISÉ DANS LE CIRCUIT (COMPLÈT AVEC CONTACT AUXILIAIRE). LES INTERRUPTEURS INSTALLÉS À L'EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE NEMA 3R.

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : CUTLER–HAMMER, SIEMENS, SQUARE–D.

#### FUSIBLES

POUR LA PROTECTION DE LA FORCE MOTRICE ET CHARGES DE CHAUFFAGE, LES FUSIBLES DOIVENT ÊTRE DE TYPE "HRG", FORME 1, CLASSE "J", D'UNE CAPACITÉ D'INTERRUPTION DE 200 000 AMPÈRES, TEL QUE FABRIQUÉ PAR FERBAZ, SHAMMUT–MERSEN.

LES FUSIBLES POUR LES MOTEURS ET LES TRANSFORMATEURS DOIVENT ÊTRE À ACTION TEMPORISÉE.

#### PANNEAUX DE DISTRIBUTION

PANNEAUX AYANT LES CARACTÉRISTIQUES INDQUÉES AUX PLANS, BORNES DE CÂBLES CU–AL, BARRÉS OMNIBUS EN ALUMINIUM, BARRÉ DE NEUTRE DE MÊME INTENSITÉ QUE LES PHASES, BARRÉ DE M.A.L.T. DANS CHAQUE PANNEAU, BARRÉS CONTENANT AUX DISJONCTEURS BOULONNÉS, COFFRET NEMA 1, ÉMAIL GRIS, CUIT AU FOUR, PORTE AVEC SERRURE ENCASTRÉE ET CHARNIÈRE INVISIBLE, MUNIS D'UN DISPOSITIF DE VERROUILLAGE.

BARRÉS ET DISJONCTEURS BOULONNÉS À POUVOIR DE COUPEURE NOMINAL DE 10 KAR MINIMUM À 250V ET 14 KAR À 347V ET 600V SYMÉTRIQUES OU SELON LES INDICATIONS. LES COMBINAISONS SÉRIES INTÉGRÉES SONT ACCEPTÉES SOUS RÉSERVE DES VALEURS DE COURANT DE COURT–CIRCUIT DISPONIBLE DU DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ.

MUNIR DE DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE LES DISJONCTEURS ALIMENTANT LES CIRCUITS POUR PRISES D'ORDINATEURS, LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS, L'ÉCLAIRAGE EXTERIEUR, L'ÉCLAIRAGE 24 HRS (SI SUR CIRCUIT INDEPENDANT), L'ÉCLAIRAGE DE SORTIE, LE PANNEAU D'ALARME–INCENDIE, ET TOUTE AUTRE INDICATION AU PLAN.

UNE NOMENCLATURE COMPLÈTE DES CIRCUITS Y COMPRIS UNE LÉGENDE DACTYLOGRAPHIÉE INDQUANT L'EMPLACEMENT ET LA CHARGE DE CHAQUIN DES CIRCUITS SERA INSÉRÉE À L'ESPACE RÉSERVÉ À L'INTÉRIEUR DE LA PORTE.

POUR UNE INSTALLATION ENCASTRÉE, PRÉVOIR UNE BOTE DE JONCTION DANS UN ENDROIT ACCESSIBLE TEL UN PLAFOND À TUILES ACOUSTIQUES. INSTALLER UN MINIMUM DE DEUX (2) CONDUITS DE TYPE EMT DE 2PO (50MM) ENTRE LA BOTE DE JONCTION ET LE PANNEAU ENCASTRÉ.

##### TEL QUE Eaton, SÉRIE POW–R–LINE

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : EATON, SIEMENS, SQUARE–D.

#### DISJONCTEURS / SUPPORTS

TOUS LES DISJONCTEURS DOIVENT ÊTRE VISSÉS ET COMPORTER DES MANETTES DE COMMANDE À TROIS (3) POSITIONS: "EN CIRCUIT", "HORS CIRCUIT" ET "DÉCLENCHÉ". LES DISJONCTEURS 2 PÔLES ET 3 PÔLES DOIVENT ÊTRE À DÉCLENCHEMENT COMMUN, MOULÉS D'UNE SEULE PIÈCE.

INCLURE LES SUPPORTS DE MONTAGE.

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : CUTLER–HAMMER, SIEMENS, SQUARE–D.

#### MISE À LA TERRE

FURNIR ET INSTALLER TOUS LES CÂBLES, LES RACCORDS, ETC. REQUIS POUR UNE MISE À LA TERRE EFFICACE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES.

FURNIR ET INSTALLER UNE PRISE DE TERRE À PLAQUE MÉTALLIQUE ENFOUÏ DANS LE SOL SELON LES EXIGENCES DU CODE ÉLECTRIQUE ET RACCORDER AUX ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION PRINCIPAUX (MESURAGE, SECTIONNEUR ET PANNEAU) À L'AIDE D'UN CONDUCTEUR 1#3–NU. INSTALLER LE CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE DANS UN CONDUIT PVC 3/4PO POUR LA TRANSITION ENTRE LE BÂTIMENT ET LE SOL.

RACCORDER LA TUYAUTERIE MÉTALLIQUE DE DISTRIBUTION D'EAU À LA MISE À LA TERRE DU BÂTIMENT SELON LES EXIGENCES DU CODE ÉLECTRIQUE.

UN CONDUCTEUR EN CUivre ISOlé DE COULEUR VERTE ET DE CALIBRE ADEQUAT TEL QUE PRÉSCRIT PAR LA NORME CSA C22.10 DOIT ÊTRE INSTALLÉ À L'INTÉRIEUR DES CONDUITS FLEXIBLES ET DES CONDUITS NON MÉTALLIQUES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE.

UN RACCORD PAR VIS DE SERRAGE OU À COMPRESSION DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE DES CONDUITS MÉTALLIQUES DE TYPE EMT ENTRE LES APPAREILS.

#### ATTACHES ET SUPPORTS

##### ATTACHES ET SUPPORTS D'ÉQUIPEMENTS

ASSURER L'ÉQUIPEMENT AUX SURFACES CRUES OU PLEINES EN MAÇONNERIE, EN TULE ET EN PLÂTRE, À L'AIDE D'ANCRAGES EN PLOMB OU DOUILLES EN NYLON.

ASSURER L'ÉQUIPEMENT AUX SURFACES EN BÉTON COULÉ, À L'AIDE D'ANCRAGES EXPANSIBLES À ENCASTRE.

##### SUPPORTS PROFILÉS EN "U"

BARRÉS DE SUPPORTS, PROFILÉS EN "U", DE 1 5/8 PO. X 1 5/8 PO. (41,28 MM X 41,28 MM) DE CALIBRE 12.

ÉQUIPEMENT DE FIXATION POUR CONDUITS OU CÂBLES, CONSTITUÉ D'AGRAFES DE BOULONS À RESSORT ET DE SERRE–CÂBLES CONÇUS COMME ACCESSOIRES AUX BARRÉS DE SUPPORT DES PROFILÉS EN "U".

##### ATTACHES ET SUPPORTS POUR CONDUITS ET CÂBLES

FIXATION POUR ASSURER LES CÂBLES OU CONDUITS APPARENTS À LA CHARPENTE OU AUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE.

BRIDES À UN TROU EN ACIER POUR FIXER EN SURFACE LES CONDUITS OU CÂBLES DE 2 PO. (50 MM) DE DIAMÈTRE OU MOINS, BRIDES À DEUX TROUS EN ACIER POUR FIXER LES CONDUITS ET CÂBLES DE PLUS DE 2 PO. (50 MM) DE DIAMÈTRE.

NE PAS UTILISER DE FIL DE LISATURE NI DE FEUILLARD PERFORÉ POUR SUPPORTER OU FIXER LES CANALISATIONS, CONDUITS OU LES CÂBLES.

ASSURER UN SUPPORT CONVÉNABLE POUR LES CANALISATIONS ET LES CÂBLES POSÉS VERTICALEMENT JUSQU'À L'ÉQUIPEMENT LORSQU'IL N'Y A AUCUN SOUTIEN MURAL.

NE PAS UTILISER LES SUPPORTS NI L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉ POUR D'AUTRES CORPS DE MÉTIER, COMME SUPPORT DE CONDUITS OU DE CÂBLES.

#### PROTECTION PARASISMIQUE DES ÉLÉMENTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

##### GÉNÉRALITÉS

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION PARASISMIQUE DOIVENT PRÉVENIR LES DÉPLACEMENTS AINSI QUE LES DOMMAGES DUS AUX MOUVEMENTS HORIZONTALS, VERTICAUX ET À TOUT RENVERSEMENT.

LES DISPOSITIFS NE DOIVENT EN AUCUN CAS NUIRE AU FONCTIONNEMENT NORMAL DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES. DE PLUS, ILS DOIVENT AGR EN SOUPLESSE ET DANS TOUTES LES DIRECTIONS SANS TOUTEFOIS NUIRE AUX ÉLÉMENTS INSONORES ET ANTIVIBRATOIRES.

##### ABBREVIATIONS

CCQ : CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

DPP : DISPOSITIFS DE PROTECTION PARASISMIQUE.

ÉARS : ÉVALUATION DU RISQUE SISMIQUE (PAR CALCULS DES CHARGES SISMIQUES, SELON LES EXIGENCES DE LA PARTIE 4 DU CCQ) ET ATTÉNATION DU RISQUE SISMIQUE (PAR CONCEPTION D'UN SPP ADEQUAT QUI RESPECTE LES CALCULS RÉALISÉS).

SÉMB : SYSTÈME ÉLECTROMÉCANIQUE DU BÂTIMENT, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER L'ÉCLAIRAGE ET LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

SPP : SYSTÈME DE PROTECTION PARASISMIQUE.

##### RELIASION

LE SOUS–TRAITANT DU SÉMB DOIT PRÉVOIR LE CÔÔT DE CONCEPTION DU SPP CONFORME AU CCQ, PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN CONCEPTION DE SPP DES SÉMB, MEMBRE DE L'ORD, AINSI QUE LE MATÉRIEL ET LA MAIN–D'ŒUVRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES DPP SPÉCIFIÉS PAR CET INGÉNIEUR.

À LA FIN DES TRAVAUX, CET INGÉNIEUR DEVRA VÉRIFIER L'INSTALLATION DU SPP ET FOURNIR UN RAPPORT D'ÉARS QUI INCLUT LES CALCULS DE CHARGES SISMIQUES ET LES MOYENS DE LES CONTRER, ET UNE ATTESTATION QUE LE SPP, TEL QUE VÉRIFIÉ, EST CONFORME À SES EXIGENCES ET AUX EXIGENCES DU CCQ.

#### MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALES

##### DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE PRODUIT PÉTROLIER

L'ENTREPRENEUR INFORME IMMÉDIATEMENT LE SURVEILLANT DE CHANTIER ET LES AUTORITÉS DU PARC DE TOUT ACCIDENT POUVANT PERTURBER L'ENVIRONNEMENT.

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE :

SURVEILLANT DE CHANTIER : 819–247–1628

PARC NATIONAL DE LA MAURICIE: 819–536–2638.

COMME IL EST STIPULÉ À L'ARTICLE 10.4.2 DU CCQ (À VÉRIFIER EN FONCTION DU CCQ EN VIGUEUR), L'ENTREPRENEUR DISPOSE EN PERMANENCE SUR LE CHANTIER D'UNE OU DE PLUSIEURS TROUSSES D'URGENCE DE RÉCUPÉRATION DE PRODUIT PÉTROLIER POUR CHAQUIN DES SITES DE TRAVAIL. LES TROUSSES DOIVENT COMPRENDRE SUFFISAMMENT DE ROULEAU ABSORBANT, LIÈRES ABSORBANTES ET RÉCipients POUR PERMETTRE DE CONFINER LES PRODUITS PÉTROLIERS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE LA MACHINERIE EN CAUSE, EN AMÉNAGEANT UNE ESTACADE FLOTTANTE.

LES TROUSSES DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES À PROXIMITÉ DE LA MACHINERIE, ET DOIVENT ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS POUR UNE INTERVENTION RAPIDE. TOUT DÉVERSEMENT SUR LE CHANTIER DOIT ÊTRE DÉCLARÉ. LE SOL CONTAMINÉ DOIT ÊTRE QUANTIFIÉ ET RécUPÉRÉ. LA PREUVE DE SON TRANSPORT DANS UN SITE AUTORSÉ DOIT ÊTRE REMISE AU SURVEILLANT.

TOUT RÉSERVOIR, CONTENANT D'ESSENCE OU D'HUILE ET TOUT ENGIN STATIONNAIRE (POMPE, GÉNÉRATRICE, ETC.) FONCTIONNANT À L'ESSENCE OU AU DIESEL, ET SITUÉ À MOINS DE SOIXANTE (60) MÈTRES DU MILIEU HYDRIQUE, DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS UN BAC RécUPÉRATEUR DES FUTITES DONT LA CAPACITÉ ÉQUIVAUT À 150% DU VOLUME DU RÉSERVOIR.

##### ENTRETIEN ET CIRCULATION DE LA MACHINERIE

###### ENTRETIEN DE LA MACHINERIE

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA MACHINERIE, L'OÙTLAGE ET LES ÉQUIPEMENTS QUI SERONT UTILISÉS À L'ÉCUTION DES TRAVAUX, SONT SÉCURITAIRES, PROPRES ET EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT AFIN DE PRÉVENIR LES FUITES D'HYDROCARBURE OU AUTRE LUBRIFIANT. LE REPRÉSENTANT DE PARCS CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ACCÈS OU D'EXPULSER DU CHANTIER LA MACHINERIE, L'OÙTLAGE ET L'ÉQUIPEMENT QUI NE RÉPONDENT PAS À CES EXIGENCES. LES ÉQUIPEMENTS VISIBLEMENT MAL ENTRETENUS ET PRÉSENTANT DES ÉVIDENCES DE FUITES OU DES RISQUES DE FUITES SERONT RETOURNÉS AU CHANTIER AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR OU DU PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT, ET CE, SANS FRAIS POUR LE CLIENT.

L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DE LA MACHINERIE AINSI QUE SON RAVITAILLEMENT EN CARBURANT ET EN LUBRIFIANT DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS À UNE DISTANCE D'AU MOINS SOIXANTE (60) MÈTRES D'UN MILIEU HYDRIQUE. CETTE DISTANCE REMPLACE CELLE DE QUINZE (15) MÈTRES STIPULÉE À L'ARTICLE 10.4.3.1 DU CCQ (À VÉRIFIER EN FONCTION DU CCQ EN VIGUEUR). POUR LES FINS D'INTERPRÉTATION DES EXIGENCES DU PRÉSENT DOCUMENT, LES MILIEUX HYDRIQUES (HUMIDES) SONT ÉGALEMENT CONSIDÉRÉS COMME DES COURS D'EAU.

###### CIRCULATION SUR LE CHANTIER

L'ENTREPRENEUR ÉVITE D'UTILISER DE LA MACHINERIE LOURDE DANS LES ZONES SENSIBLES À L'ÉROSION DE SURFACE ET AU GLISSEMENT DE TERRAIN. À CET EFFET, IL PORTE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX RIVES DES COURS D'EAU, MILIEUX HYDRIQUES ET LACS. IL EST INTERDIT DE CIRCUILER AVEC DE LA MACHINERIE LOURDE DANS LE LITTORAL DES COURS D'EAU, LACS ET MILIEUX HUMIDES. LE SOIR ET LA FIN DE SEMAINE, REMISER LA MACHINERIE LOURDE À PLUS DE VINGT (20) MÈTRES DU COURS D'EAU.

###### CIRCULATION HORS EMPRISE

POUR TOUTE SORTIE D'EMPRISE, (CHEMIN D'ACCÈS TEMPORAIRE, AIRE DE REBUT, AIRE DE MANUTENTION TEMPORAIRE), L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER ET OBTENIR L'AUTORISATION DU SURVEILLANT AVANT D'UTILISER UN SITE. L'APPROBATION DU SURVEILLANT DE CHANTIER NE DÉPASSE PAS L'ENTREPRENEUR DE SES RESPONSABILITÉS LÉGALES, TEL QUE STIPULÉ AUX ARTICLES 6.5 ET 6.9 DU CCQ (À VÉRIFIER EN FONCTION DU CCQ EN VIGUEUR).

###### ÉLIMINATION DE REBUT

À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC, LE DÉVERSEMENT DE REBUT OU DE DÉCHET PROVENANT DU CHANTIER EST INTERDIT À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC. DE PLUS, LES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE ÉVACUÉS DANS UN SITE RECONNU.

###### EXCAVATION

L'ENTREPRENEUR DEVRA ENLEVER LA COUCHE SUPÉRIEURE DU SOL ET L'ENTREPOSER POUR RÉUTILISATION. L'INTRODUCTION DE NOUVELLE TERRE VÉGÉTALE DE L'EXTÉRIEUR DU PARC N'EST PAS PERMIS DE MÊME QUE L'ENSEMENCEMENT OU LE GAZONNEMENT. LE SITE D'ENTREPOSAGE SERA SITUÉ À PROXIMITÉ DU CHANTIER (À DÉTERMINER SUR PLACE). L'ENTREPRENEUR DEVRA COUVRIR, AVEC UNE TOILE DE PROTECTION, LA ZONE D'ENTREPOSAGE AVANT D'FFECTUER L'ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL ET INSTALLER DES BARRIÈRES DE SÉDIMENT AFIN D'ÉVITER QUE LE MATÉRIEL NE SE RETROUVE DANS L'ENVIRONNEMENT. ADVENANT LE CAS OÙ IL Y AURAIT UN SURPLUS DE TERRE VÉGÉTALE, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DE TRANSPORT DU MATÉRIEL JUSQU'AU CENTRE OPÉRATIONNEL SITUÉ AU 50, CHEMIN DU LAC–GOULET À ST–MATHIEU–DU–PARC. TOUT AUTRE MATÉRIEL DE DÉBLAI DEVRA ÊTRE ÉVACUÉ HORS DU PARC AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

#### FIN

#### ARCHITECTE:



#### INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:



#### INGÉNIEUR STRUCTURE:



POUR SOUMISSION  
29 JUIN 2017  
NE PAS UTILISER  
POUR CONSTRUCTION

0	POUR SOUMISSION	17–06–29
révisions		date

--